

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 11 juillet 2023

Référence
2023_042

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur le tarif du repas de la cantine selon les catégories du coefficient familial

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à Madame Hélène BRIGNON).

Absent excusé :

Date de la convocation
03 juillet 2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date d'affichage
13 juillet 2023

Objet de la délibération : Délibération portant sur le tarif du repas de la cantine selon les catégories du coefficient familial

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vote
Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 2

Le maire propose de prendre en compte la répartition des paliers des allocataires CAF et dans une logique de simplification administratives, de créer 3 catégories de Quotient Familial pour la tarification du service de cantine : moins de 900, de 901 à 1 800, plus de 1 801.

Au niveau de la tarification plusieurs simulations ont été réalisées :

Simulation 1 :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 13 juillet 2023

Et

Publication ou notification
du :
13 juillet 2023

Catégorie de Quotient familial	Prix de la cantine	Évaluation impact famille annuel / enfant	Évaluation estimée impact commune sur la base de 70 enfants (140 repas par an)
Moins de 900	3,2 €	0 €	+ 3 940 €
De 901 à 1 800	3,5 €	42 €	
Plus de 1801	3,7 €	70 €	

Simulation 2 :

Catégorie de Quotient familial	Prix de la cantine	Évaluation impact famille annuel / enfant	Évaluation estimée impact commune sur la base de 70 enfants (140 repas par an)
Moins de 900	3,2 €	0 €	+ 6 370 €
De 901 à 1 800	3,7 €	70 €	
Plus de 1801	4 €	112 €	

Les repas adultes restent au même tarif 6€40.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE FIXER les tarifs du repas pour les enfants en fonction des catégories du quotient familial suivantes : moins de 900 : 3,2 € de 901 à 1800 : 3,7 € et plus de 1801 : 4 € ;
- DE METTRE EN ŒUVRE cette tarification au 01 septembre 2023 ;
- DE DONNER pouvoir au maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

